

Etang communal de GOMENE



17/09/2023

CONCOURS INDIVIDUEL

LIEU : Gomené

RDV : 8h50

Tirage : 9h

Règlement : canne 13m max

Amorce et terre confondue : 12l max

Profondeur : 1.5 à 2.5m

Esches : 1litre dont 1/4l max de terreaux non coupés.

fouillis interdit, vaseux autorisé à l'hameçon.

Chariot indispensable

Pêche de 5h : de 11h00 à 16h.

Amorçage : 10h50

Engagement : 10 euros. Le droit journalier de 5 euros par pêcheur ne vous sera pas demandé. Une partie de l'engagement total sera versée à la commune afin de résoudre le droit journalier.

INSCRIPTION / 0633488343 (VERON JF) avant le 15 septembre au soir.

Limité à 15 personnes. Décline toutes responsabilités en cas de vol, perte ou accident.